

Garantie pour les bardages en bois peint réalisés à partir de panneaux de bois modifié thermiquement par Suomen Lämpöpuu Oy.

CONTRAT DE GARANTIE HAUTES PERFORMANCES

Bénéficiaire : Suomen Lämpöpuu Oy et ses clients finaux.

Garantie :

L'entreprise Tikkurila Oyj garantit le produit contre tout écaillage prématuré sur une durée de 10 ans à compter de la date d'achat et sur les surfaces verticales après application de 2 couches d'Ultra Pro, conformément aux recommandations détaillées ci-dessous.

Recommandations d'application :

Les deux couches doivent être appliquées industriellement sur la partie visible du bardage. L'épaisseur moyenne de la pellicule de peinture sèche doit être supérieure à 80 µm.

Recommandations pour l'entretien :

Le bardage nécessite un entretien approprié. Les saletés, les moisissures de surface et les algues doivent être éliminées par lavage.

Limitations et exclusions de la garantie :

Cette garantie couvre l'écaillage du produit. Cette garantie exclut :

- Tout non-respect des recommandations d'application
- L'application sur des supports ayant subi des traitements initiaux avec des produits hydrofuges ou à base de silicone
- tout écaillage dû à la pénétration d'eau dans le bois par les extrémités, par des parties du bâtiment ou par des fixations non peintes.
- L'utilisation de produits de nettoyage non recommandés par Tikkurila Oyj du fait de leur inadéquation
- Tout problème provoqué par le contact avec des produits chimiques, des gaz, des vapeurs ou tout polluant nocif et d'une façon générale en cas de force majeure
- Tout problème lié à un manque d'entretien adapté
- Tout problème lié au type de bois, à des défauts, à des variations de taille, à l'exsudation naturelle de poches de résine et à une décoloration naturelle
- Tout problème lié à une structure défectueuse ou à toute pièce susceptible d'endommager la surface
- Tout problème lié à la modification du produit par des tiers, à un usage inadéquat, à un entreposage inadapté ou à un acte de négligence.

Seuls les problèmes couvrant plus de 5% des surfaces exposées seront pris en considération.

Engagement contractuel :

Tikkurila Oyj s'engage, pendant la période de garantie, à fournir gratuitement et dans un délai raisonnable au bénéficiaire ou à son client la quantité de produit de finition pour bois Valtti Opaque requise pour la réfection.

Informations :

Tout dommage couvert par la garantie doit être confirmé par écrit à Tikkurila Oyj dans les 30 jours suivant la constatation de ce dommage par Suomen Lämpöpuu Oy, sans omettre d'indiquer les références des numéros de lots concernés.

Tikkurila Oyj

P.O. Box 53,

Kuninkaalantie 1, FI-01301 Vantaa, Finlande

Tél +358 20 191 2000